



Département du Pas-de-Calais

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 AVRIL 2021

1 – Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2021. Aucune remarque n'est faite

Adopté l'unanimité

2 - Proposition de délibérations du 4^{ème} Conseil Municipal de l'année 2021

Participation scolaire 2020/2021.

Ce point n'a pas été inscrit à l'ordre du jour mais présenté et délibéré le jour du conseil municipal.

La séance ouverte, en l'absence de SIVOS, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal décident de demander une participation scolaire pour les enfants des communes de Colline-Beaumont, Tigny-Noyelle, Waben fréquentant le RPC (Regroupement Pédagogique Concentré) de l'école de Conchil-le-Temple.

Le montant de la participation scolaire est fixé à **360 Euros** par enfant, pour l'année scolaire **2020/2021**.

Adopté l'unanimité

3 - Subventions aux associations 2021

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que toute association déclarée et immatriculée au répertoire SIREN peut demander une subvention pour réaliser un projet d'investissement, contribuer au développement d'activité visant au rayonnement du village.

Au titre de l'article L. 1611-4 du CGCT l'association ayant reçu une subvention est tenue de tenir ses budgets et comptes à la collectivité territoriale qui accorde la subvention.

Au titre de l'année 2021 les subventions attribuées seront les suivantes :

- Harmonie et Majorettes du Val d'Authie	:	2 198 Euros
- Anciens Combattants « A C P G »	:	300 Euros
- Club des Templiers	:	300 Euros
- Amicale Laïque	:	1 870 Euros
- Association Sportive Conchiloise	:	2 850 Euros
- Association Gym Détente de Conchil	:	720 Euros
- Association APEI	:	40 Euros
- Croix Rouge Française	:	90 Euros
- Association des Donneurs de Sang de Berck et environs	:	150 Euros
- USEP de Montreuil	:	80 Euros

- Restaurants du Cœur	:	270 Euros
- ASSAD en Opale Sud	:	80 Euros
- Institut de Recherches sur le cancer	:	100 Euros
- « L'HORIZON » au CHAM	:	100 Euros
- Les Blouses Roses	:	100 Euros
- Association Moby l'aide	:	100 Euros
- Le Secours Catholique	:	100 Euros

Adopté la majorité

4 – Taux d'imposition 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide, à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour l'année 2021 :

- Taux de la TAXE SUR LE FONCIER BATI : 36.15%
- Taux de la TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 44.24%

Adopté l'unanimité

5 – Pièces irrécouvrables : mises en non valeur

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de ces pièces pour le montant total de : 3017.89 Euros.

Etat de la pièce irrécouvrable :

-EURL AE RANG DU FLIERS représenté par TURLURE Sylvie: 3017.89 Euros/motif : insuffisance d'actif. Après délibération, le Conseil Municipal accepte la mise en non valeurs de cette pièce.

Adopté l'unanimité

6 – Délibération sur le compte administratif, sur le compte de gestion et sur l'affectation du résultat

Compte rendu succinct
Conseil municipal du 08/04/2021

VOTE : Présents : 11 - Procureurs : 2 - Adopté l'unanimité

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11 + 2 procureurs
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>

COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE
DELIBERATION
du 08/04/2021
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11 + 2 procureurs
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>

Date de la convocation 1 avril 2021
Séance du 08/04/2021 à 18 heures 00

Délibération n°08704/2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (*) de PAQUEZ Michel, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par DUBOIS Daniel après s'être présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, l'Elu donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		583 999,07 €	244 806,05 €		244 806,05 €	583 999,07 €
Part affectée à investies						
Opérations de l'exercice	898 178,57 €	1 011 245,59 €	182 519,07 €	397 464,08 €	888 895,54 €	1 408 709,67 €
Totaux	898 178,57 €	1 595 244,66 €	437 125,12 €	397 464,08 €	1 133 301,69 €	1 992 708,74 €
Résultat de clôture		898 088,09 €	39 881,04 €			859 407,05 €
	Besoin de financement		39 881,04 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		133 470,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		74 816,00 €			
	Besoin total de financement		98 316,04 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.


3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

98 316,04 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
800 752,05 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : tous les Conseillers Municipaux


 Pour expédition conforme,
 Le Président (lors du vote du compte administratif)
 Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),


1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est établi le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

2) En fonction des données communiquées par le comptable

Adopté l'unanimité

7 – Budget primitif 2021.

La séance ouverte, Monsieur DUBOIS Daniel, Maire, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur le budget primitif qu'il vient d'établir pour l'exercice 2021 arrêté et équilibré aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : **1 738 767.32 Euros**
- Recettes : **1 738 767.32 Euros**

Section d'investissement :

- Dépenses : **575 114.26 Euros**
- Recettes : **575 114.26 Euros**

Soit un total de **2 313 881.58 Euros** (Deux millions trois cent treize mille huit cent quatre vingt un euros et cinquante huit centimes)

N°05/04/2021 – Délibération sur le compte administratif, sur le compte de gestion et sur l'affectation du résultat

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable pour le vote du budget primitif 2021. Conformément à la législation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote
Adopté l'unanimité

8 – Séjour « colo » été 2021.

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose le projet de renouveler le séjour de vacances « colo » qui aura lieu à Fontaine de Vaucluse du 05 août au 18 Août 2021, avec le concours de l'Association « MDR M'amuser, Découvrir, Rêver » de Desvres, et en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

Les caractéristiques à prendre en compte pour ce séjour sont les suivantes :

- **dates** : du 05 août au 18 Août 2021 soit 14 jours
- **lieu** : Fontaine de Vaucluse
- **nombre de jeunes** : 10 maximum ;
- **âge** : enfants : de 8 à 17 ans ;
- **tarif par enfant** : 920 Euros

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renouveler le séjour vacances « colo », accepte les nouvelles conditions financières du séjour « colo » à Fontaine de Vaucluse et autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, tout document relatif à ce dossier à savoir :

- la convention avec l'association MDR
- le contrat colonie avec la CAF du Pas de Calais
- l'avenant du contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Pas de Calais

- **Participation des familles** : * 165,00 Euros par enfant
* 150,00 Euros par enfant pour les familles bénéficiaires du

RSA, de l'AAH

ou de l'ASS

Les « tickets colonies » de la Caisse d'Allocations Familiales sont acceptés.

Adopté l'unanimité

9 – Crédit alloué par élève pour l'année scolaire 2021/2022.

La séance ouverte, Monsieur DUBOIS Daniel, Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'après avoir examiné les dépenses afférentes au groupe scolaire Monvoisin, il est nécessaire de fixer un crédit par élève pour l'achat de fournitures scolaires pour la rentrée 2021/2022.

L'effectif de l'école pour la rentrée scolaire 2021/2022 est estimé à 134 élèves.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- d'allouer un crédit de 60€ par élève pour l'achat de fournitures scolaires pour la rentrée 2021/2022 sur le budget de la commune de Conchil-le-Temple soit un budget de 8 400€ regroupant également les frais afférents aux frais administratifs.

Adopté l'unanimité

10 – Durée d’amortissement.

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu’il convient de délibérer sur la durée d’amortissement lors de l’acquisition de logiciels. Monsieur le Maire précise qu’à compter du 01 janvier 2021, les immobilisations qui s’amortissent à compter de cet exercice le seront sur une durée de 2 ans pour les logiciels acquis par la collectivité.

Aussi, M. le Maire précise que suite à une modification de la réglementation, le conseil communautaire de la Communauté d’agglomération des 2 Baies en Montreuillois a voté par délibération n°2019-71 du 14/03/2019 la mise en place des attributions de compensation d’investissement.

La commune étant impactée par cette nouvelle disposition, il convient de délibérer sur la durée de l’amortissement de cette attribution de compensation d’investissement négative. Monsieur le Maire précise que la commune de **Conchil-le-Temple** bénéficie d’une attribution de compensation d’investissement négative de la part de la CA2BM et que cette dépense sera amortie sur une durée d’un an.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces durées d’amortissement.

Adopté l’unanimité

11- Questions diverses

Personnel :

- 1 agent communal (ATSEM) titulaire souhaite travailler à 50% pour des raisons personnelles
- 1 agent administrative détachée souhaiterait retrouver son affectation précédente
- 1 agent technique devant partir en retraite en octobre 2021 souhaite une prolongation de son contrat de 4 trimestres pour bénéficier d’une retraite plus confortable.

Travaux :

- La salle de motricité n’est pas terminée : des travaux (fuite, peinture,...) doivent être réparés avant que la réception des travaux ne soit effectuée
- La boîte aux lettres a été déplacée
- Le traçage de la signalisation routière a été effectué par les agents communaux
- L’adjoint aux travaux est chargé de rappeler la non-conformité de travaux et l’obligation de déclaration, aux habitants ainsi que l’élagage des arbres, des haies débordant sur la voie publique
- L’accessibilité pour le commerce est étudiée par les commissions préfectorales et sous-préfectorales : notre avis est favorable
- Les arrêts de bus de « la Chapelle » et « Cocorettes » sont opérationnels

Divers :

- Le protocole participation citoyenne a été signé. Des réunions d’information suivront
- Une réunion est prévue le 14 avril concernant l’avenir de la foraine d’Authie
- Une demande d’achat d’une parcelle communale de 21 m² intéresse un futur acheteur
- Une convention sera établie pour l’utilisation de la salle de motricité

Achats souhaités :

- 2 panneaux d’affichage (1 pour l’école + 1 autre pour l’existant près de la salle des fêtes)
- 2 range-vélos (3 et 6 places) 1 à la mairie et 1 pour accéder au parc de jeux
- Poubelles à mettre dans le village
- Chaises et tapis pour salle de mariage
- Rideaux pare-soleil pour le personnel administratif de la mairie

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.